



POLITIQUE DE PARTICIPATION CITOYENNE

2025

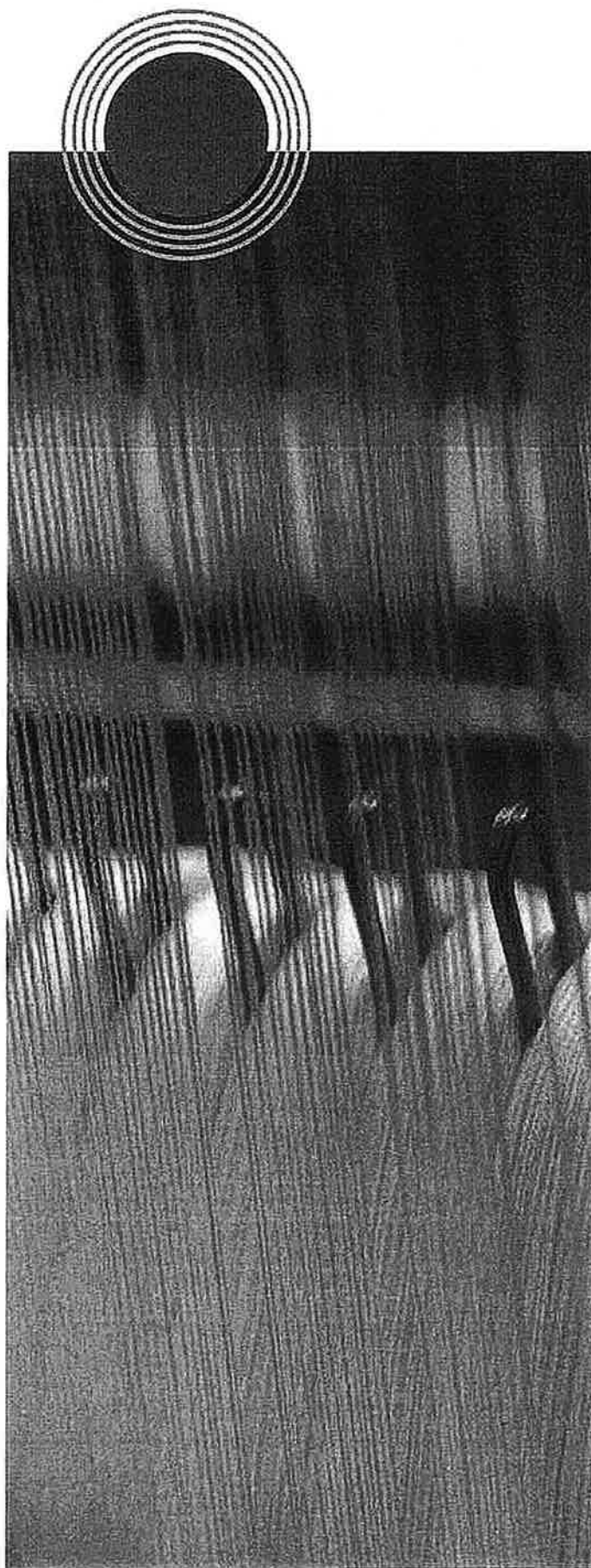
Dépôt en séance par un-e citoyen-ne.
Ne représente pas les décisions du
conseil de la municipalité de
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

Dépôt en séance par un-e citoyen-ne.
Ne représente pas les décisions du
conseil de la municipalité de
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

Petit
Saguenay

CONTENUS

- 02 **Mot du maire**
la parole est à Philôme La France
- 03 **Introduction**
pourquoi on se dote d'une politique de participation citoyenne
- 07 **Le processus d'élaboration**
comment on a créé cette politique
- 09 **Valeurs**
pour mieux comprendre ce qui nous guide et nous pousse vers une gouvernance participative
- 12 **Principes directeurs**
que l'on respecte dans nos prises de décisions pour assurer une adéquation avec nos valeurs
- 13 **Définitions**
pour s'assurer de parler le même langage !
- 15 **Outils**
pour mettre en oeuvre des démarches participatives
- 17 **Champs d'application**
les champs d'expertise de la municipalité qui doivent se conformer à cette politique
- 18 **Modalités de mise en oeuvre**
Plan d'action, reddition de compte, engagements et rôles de chacun...
- 22 **Conclusion**
le mot de la fin.



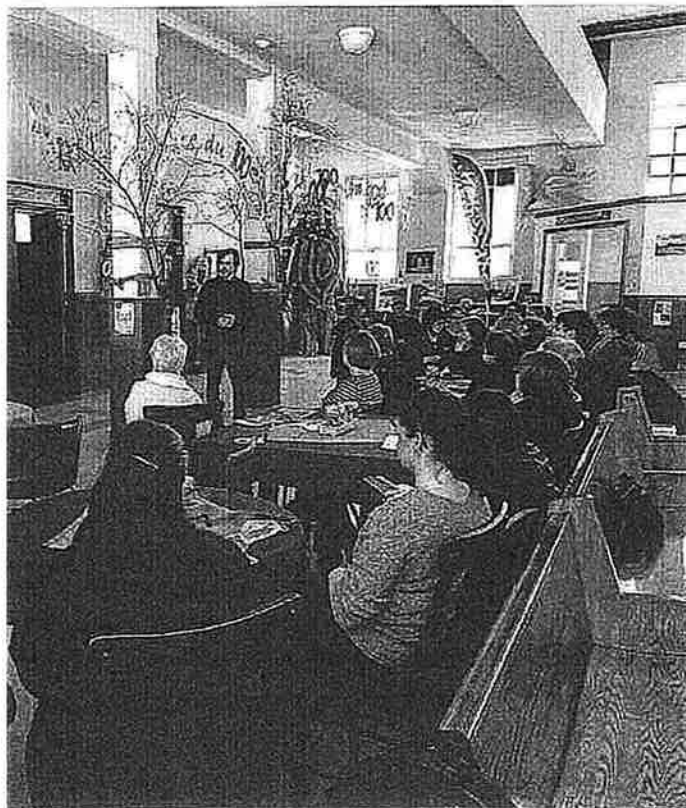


MOT DU MAIRE

Les municipalités sont aujourd'hui de véritables gouvernements de proximité, qui prennent des décisions dans un large éventail de domaines qui affectent directement la vie des gens. La proximité entre les élus municipaux et leurs commettants n'est cependant pas toujours le gage d'une plus grande participation citoyenne. C'est pourquoi nous avons fait le choix à Petit-Saguenay d'adopter une politique de participation citoyenne qui souhaite faire la part belle à l'engagement des Saguenoises et des Saguenois dans les affaires de leur municipalité.

Les défis que doivent affronter les petites municipalités rurales éloignées sont immenses et l'engagement citoyen est, à mon sens, l'un des fondements d'une stratégie de revitalisation qui saura mobiliser les forces vives du milieu de façon harmonieuse. Petit-Saguenay a un historique enviable en matière de participation citoyenne et expérimente depuis quelques années de nouvelles pratiques dans le domaine. Cette politique a l'ambition d'établir de nouvelles règles du jeu démocratique qui perdureront à Petit-Saguenay pour des générations.

Philôme La France
Maire de Petit-Saguenay




INTRODUCTION

Depuis les années 1980, beaucoup d'efforts ont été faits pour permettre aux citoyen·nes de Petit-Saguenay de participer activement à la planification de l'avenir de leur village.

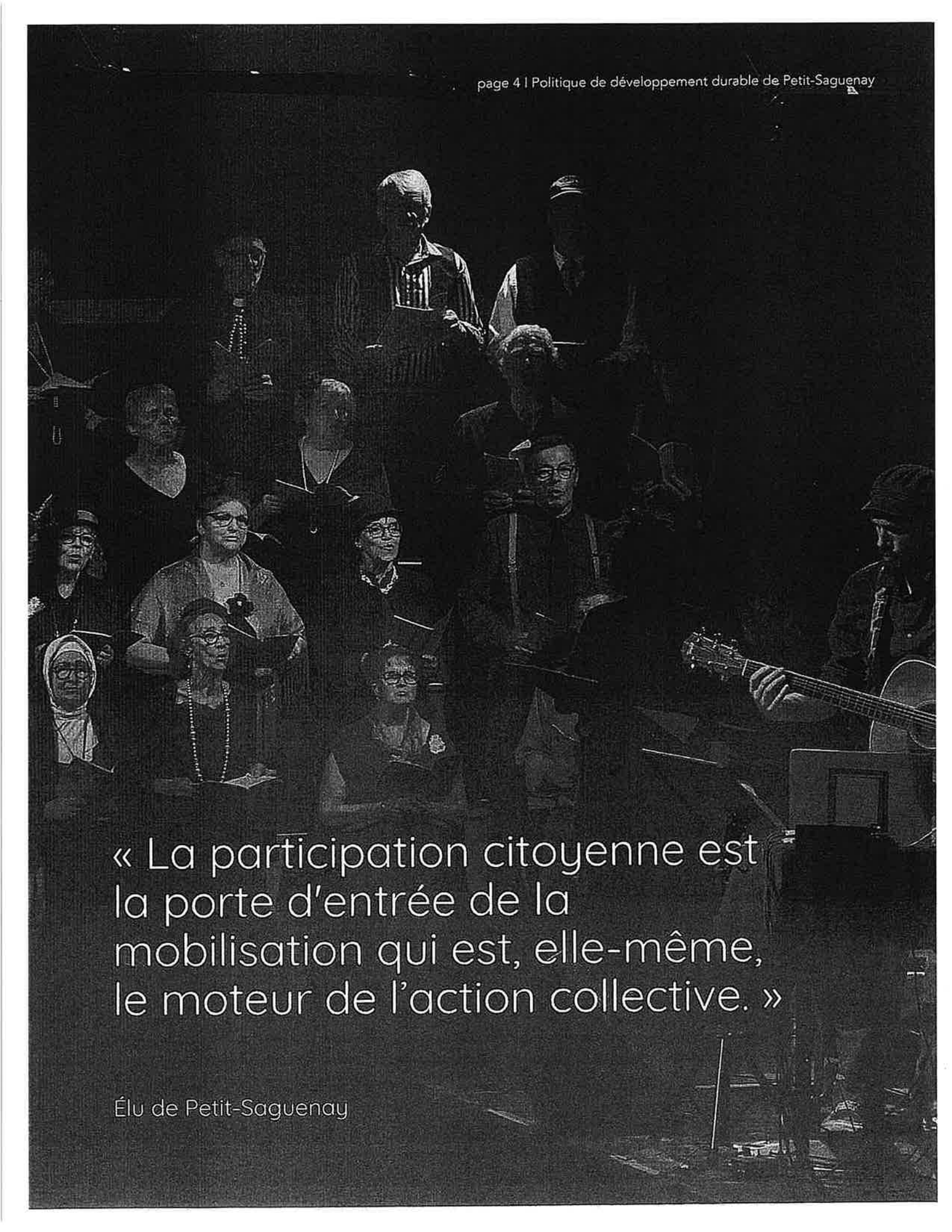
Nous pouvons, entre autres, nommer : les mobilisations autour du projet du parc Saguenay, les nombreux sommets économiques, le plan de revitalisation Rêver le village Petit-Saguenay en 2020, les budgets participatifs, les événements du 100^{ème} anniversaire du village, la participation aux Ateliers des Savoirs Partagés (ASP), ou encore la mobilisation pour la sauvegarde de la coopérative d'alimentation (2012, 2020) et l'école du Vallon.

Les élu·es et citoyen·nes sont d'accord pour dire que Petit-Saguenay est déjà reconnu pour sa culture participative, mais qu'il reste encore du chemin à parcourir avant de pouvoir être considéré comme un modèle rural en la matière.

Ainsi, en 2021, la municipalité entreprend d'élaborer sa propre politique de participation citoyenne.



UNE CULTURE PARTICIPATIVE EST ANCRÉE DANS L'HISTOIRE DE PETIT SAGUENAY, ET COULE DANS LES VEINES DE LA COMMUNAUTÉ DEPUIS PLUSIEURS DÉCENNIES.



« La participation citoyenne est la porte d'entrée de la mobilisation qui est, elle-même, le moteur de l'action collective. »

Élu de Petit-Saguenay

OBJECTIFS

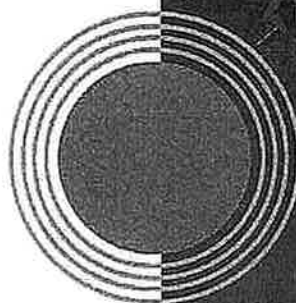
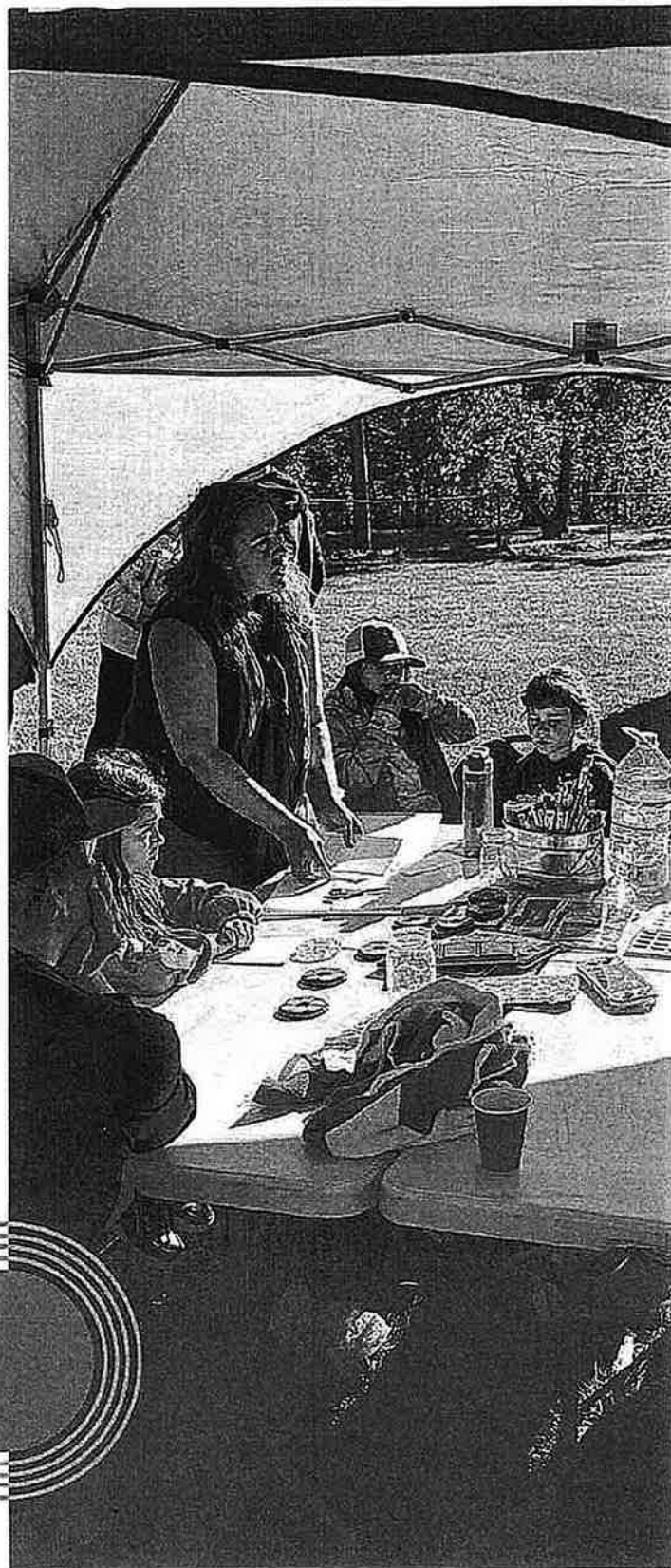
- Affirmer la volonté de la municipalité à faire participer les citoyen·nes à l'élaboration et la mise en œuvre de changements adaptés à leur réalité et leurs aspirations.
- Formaliser les bonnes pratiques et les valeurs en place pour les pérenniser malgré les changements d'équipe municipale.
- Se doter de définitions communes afin d'assurer la compréhension et donc la bonne communication et collaboration entre tou·te·s (citoyens, entreprises et municipalité) sur le sujet.
- Encadrer les processus de mise en œuvre d'activités participatives pour assurer une certaine homogénéité dans la réalisation, peu importe l'agent·e ou l'élue aux commandes, et permettre à chacun·e de s'en donner les moyens.
- Affirmer l'engagement de la municipalité à être transparente.
- Améliorer les pratiques municipales pour les rendre plus inclusives et cohérentes avec leurs enjeux.
- Renouveler le sentiment d'appartenance jadis plus marqué et dynamiser la communauté.

« Une politique de participation publique est un document qui établit les objectifs, les principes et les mécanismes qu'une municipalité s'engage à mettre en place pour informer, consulter et encourager la participation active de sa population à la gestion de la vie municipale. »

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

LE PROCESSUS D'ÉLABORATION

L'équipe municipale avait à cœur de ne pas utiliser des outils ou actions puisés dans des politiques étrangères, mais bien adaptés à leur contexte et désirés par la population. Ce paragraphe vise à présenter comment le contenu de cette politique a été élaboré.



L'ÉTAT DES LIEUX

Afin de réaliser un diagnostic de la participation citoyenne dans la municipalité, un questionnaire a été distribué à l'ensemble des ménages, aux agentes municipales et aux élu·es (voir en annexe, page 26). Ce questionnaire abordait des sujets comme : la perception du concept de participation citoyenne, les moyens de communications en place, les outils (re)connus par les citoyen·nes, la transparence et l'écoute du conseil municipal, etc.

Nous avons reçu les réponses des 7 élu·es, des 4 agentes municipales et de 31 citoyen·nes (7 réponses en ligne et 24 en version papier). Les répondant·es avaient tous plus de 32 ans. L'échantillon n'étant pas probabiliste ou représentatif, les résultats ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble de la population. Cependant, ils ont pu fournir une idée des tendances et quelques éléments de réponses pertinents.



« AVANT DE FAIRE UNE POLITIQUE, C'EST IMPORTANT DE FAIRE UN DIAGNOSTIC : QU'EST-CE QUI FONCTIONNE BIEN, QU'EST-CE QUI FONCTIONNE MOINS BIEN ? »

Philôme LaFrance, maire de Petit-Saguenay

LA DÉMARCHE « CRÉER LE PETIT-SAGUENAY DE NOS RÊVES »

De février à juin 2022, une grande démarche de projection a été entreprise dans le village pour alimenter la politique de participation citoyenne, mais aussi celle de développement durable et la planification stratégique du nouveau conseil. Accompagnée par le Grand Dialogue pour la transition socio-écologique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la municipalité de Petit-Saguenay a multiplié les animations de consultation ludiques et festives pour entendre toutes les voix de son village. On parle de marche-discussion, de chasse aux cocos, d'arbre à souhaits de Noël, et bien d'autres activités créatives.

Les ateliers tournaient autour des 21 thématiques de la transition socio-écologique, dont le pouvoir d'agir collectif, le vivre-ensemble et le débat, qui ont pu donner naissance à des discussions liées de près ou de loin à la participation citoyenne. Certain·es participant·es ont donc pu proposer des améliorations ou dispositifs à mettre en place dans le futur.

NOS VALEURS

LA TRANSPARENCE

Toute information émanant d'une discussion ou d'une prise de décision est rendue publique et facilement accessible par tous les citoyen·nes.

LA COHÉRENCE

« Que les bottines suivent les babines » : chaque action ou prise de décision de la municipalité doit être en accord avec ses paroles, ses valeurs, ses engagements et les attentes de ses citoyen·nes.

LA RESPONSABILITÉ

La démocratie participative est un complément de la démocratie représentative. Les élu·es ont la responsabilité d'exercer leur pouvoir en tant que représentant·es de leur communauté. La responsabilité inclut aussi celle que nous avons envers l'environnement et les autres être-vivants.

L'HONNÊTÉTÉ

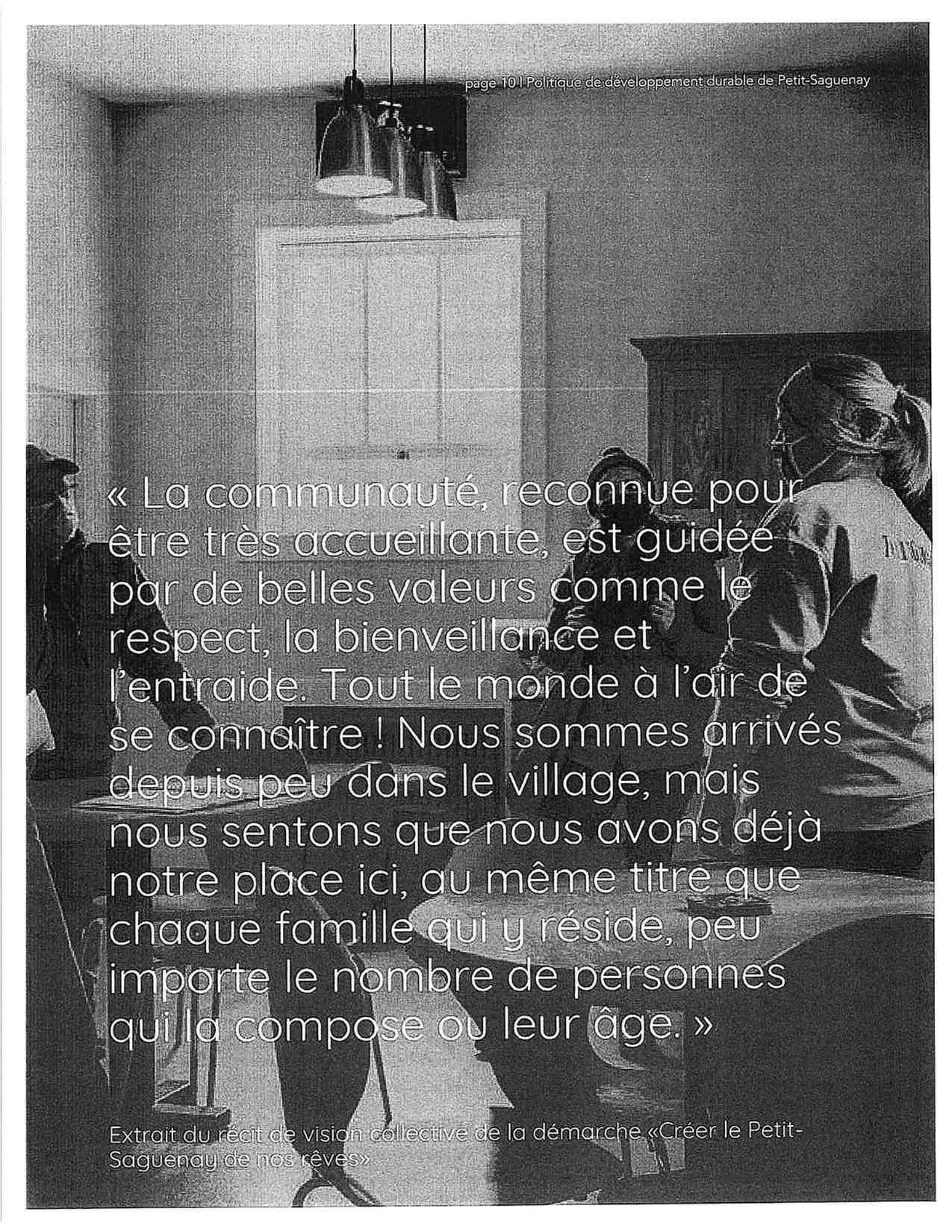
L'honnêteté est selon nous « un cran au-dessus » de la transparence puisqu'elle oblige à fournir l'information ou divulguer les raisons d'une prise de décision, même si celle-ci peut attiser les critiques.

L'INCLUSIVITÉ

Il faut se donner les moyens d'inclure tout le monde. Chaque citoyen·ne doit avoir la possibilité, s'il·elle le souhaite, de partager son avis sur un sujet.

L'ÉCOUTE

« On a deux oreilles et une bouche, c'est pour écouter deux fois plus qu'on ne parle » : une atmosphère propice aux discussions et débats dans une pratique de communication non violente, d'écoute et de bienveillance est entretenue par l'équipe municipale

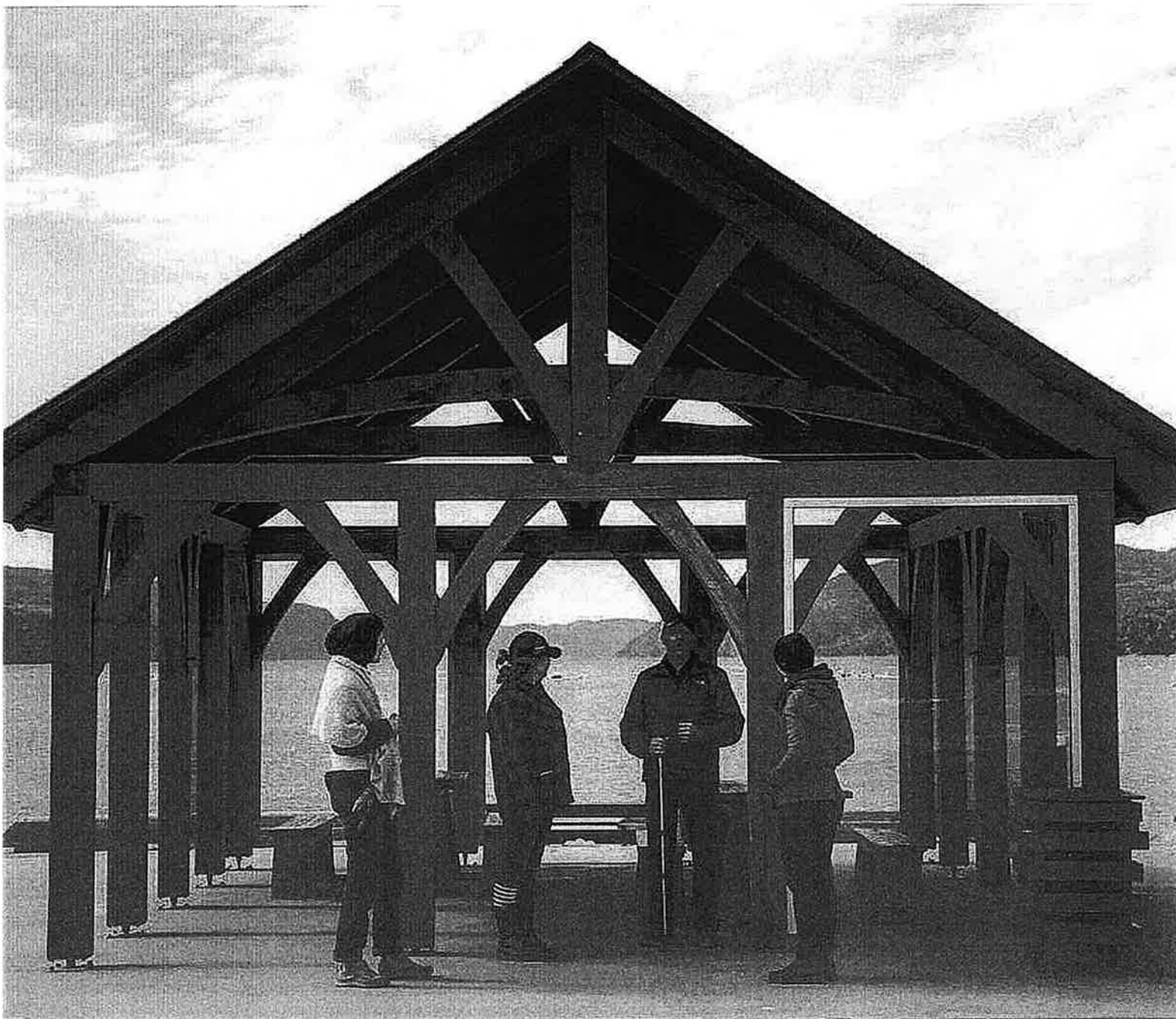


« La communauté, reconnue pour être très accueillante, est guidée par de belles valeurs comme le respect, la bienveillance et l'entraide. Tout le monde à l'air de se connaître ! Nous sommes arrivés depuis peu dans le village, mais nous sentons que nous avons déjà notre place ici, au même titre que chaque famille qui y réside, peu importe le nombre de personnes qui la compose ou leur âge. »

Extrait du récit de vision collective de la démarche «Créer le Petit-Saguenay de nos rêves»

Plusieurs raisons pourraient justifier l'importance de la participation citoyenne dans un village rural. À Petit-Saguenay, les quatre arguments majeurs avancés par les élu-es sont :

- Le respect des droits démocratiques de chaque citoyen-ne,
- la construction d'un avenir commun désirable,
- la validation par la population de l'orientation du conseil
- et la diminution de la résistance aux changements.



NOS PRINCIPES DIRECTEURS

Pour permettre le respect des droits démocratiques de chaque citoyen-ne, la municipalité se donne les moyens d'être inclusif et de rendre l'information et la participation accessibles à tous.

Plusieurs pistes de solution sont suivies :

1. Donner une place aux jeunes dans les prises de décision qui les concerne
2. Utiliser le réseau en place (clubs, organismes communautaires, comités, etc.) en sollicitant les «leaders».
3. Utiliser des outils de communication complémentaires : réels et virtuels
4. Proposer des activités de participation citoyenne ludiques et festives

Pour permettre la construction d'un avenir commun désirable, la validation de l'orientation du conseil et la diminution de la résistance aux changements, la municipalité se donne les moyens de consulter sa population pour établir ses grandes orientations.

Pour cela, chaque nouveau conseil élu réalise un lac-à-l'épaule, puis organise une consultation publique pour valider leur planification stratégique.





DÉFINITIONS

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Selon l'Institut du Nouveau Monde (INM), la participation citoyenne est l'exercice et l'expression de la citoyenneté à travers la pratique de la participation publique, de la participation sociale (s'engager bénévolement dans la collectivité) et de la participation électorale (exercer son droit de vote et/ou se porter candidat·e).

LA PARTICIPATION PUBLIQUE

La « participation publique » désigne plus spécifiquement le fait, pour les citoyen·nes et les organismes communautaires, de prendre part à des activités s'insérant dans le processus décisionnel relatif à des projets ou des politiques relevant des compétences municipales. Il est important de mentionner que la participation publique est une possibilité donnée aux citoyen·nes. La participation des citoyen·nes dépend donc en premier lieu de la volonté des élu·es, mais surtout de celle des citoyen·nes. C'est un processus volontaire et non un devoir ou une obligation citoyenne.

PROJET

Le terme projet est utilisé dans un sens large, pour désigner tout projet d'intérêt général que la municipalité soumet à la participation publique, qu'il s'agisse d'un projet d'aménagement, de règlement, de planification, de politique publique, etc.

PARTICIPANT·E

Toute personne (citoyen·ne ou représentant·e d'organisations) intéressée, concernée ou impactée par un projet peut participer à une démarche participative. On lui attribue le titre de « participant·e » lorsqu'il·elle s'engage dans au moins un dispositif de la démarche.

PROCESSUS DÉCISIONNEL

Le processus décisionnel désigne l'ensemble des étapes du cheminement d'un projet : du moment où la municipalité en est saisie jusqu'à son adoption par l'instance appropriée (souvent le conseil municipal).

DÉMARCHE DE PARTICIPATION

La démarche de participation réfère à l'ensemble des dispositifs de participation que la municipalité propose aux citoyen·nes à propos d'un projet donné, à l'intérieur du processus décisionnel.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La démocratie participative est une forme de démocratie, au même titre que la démocratie représentative (pouvoir délégué aux élu·es) et la démocratie directe (pouvoir donné aux citoyen·nes sans passer par les élu·es). La démocratie participative c'est le fait de consulter les citoyens en amont d'une prise de décision. Exemple : démarches de consultation ou de concertation, ayant pour but d'éclairer les élu·es dans l'exercice de leur pouvoir.

DISPOSITIF DE PARTICIPATION

Dans la présente politique, un « dispositif de participation » correspond à une activité ou un moyen, à l'intérieur d'une démarche de participation, permettant aux citoyens de s'impliquer dans le processus de prise de décision relevant de la gestion des affaires municipales de Petit-Saguenay (par exemple, un sondage par téléphone, une consultation publique sur un projet précis, le budget participatif, etc.).

ÉCHELLE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

Lorsqu'on parle de participation publique, il est primordial de comprendre que différentes échelles de participation existent, selon le poids qu'ont les citoyens dans la prise de décision.



Source : Institut du Nouveau Monde (www.inm.qc.ca)

Schéma tiré de l'inspirante politique de participation citoyenne de Saint-Bruno-de-Montarville de 2021

NOS OUTILS

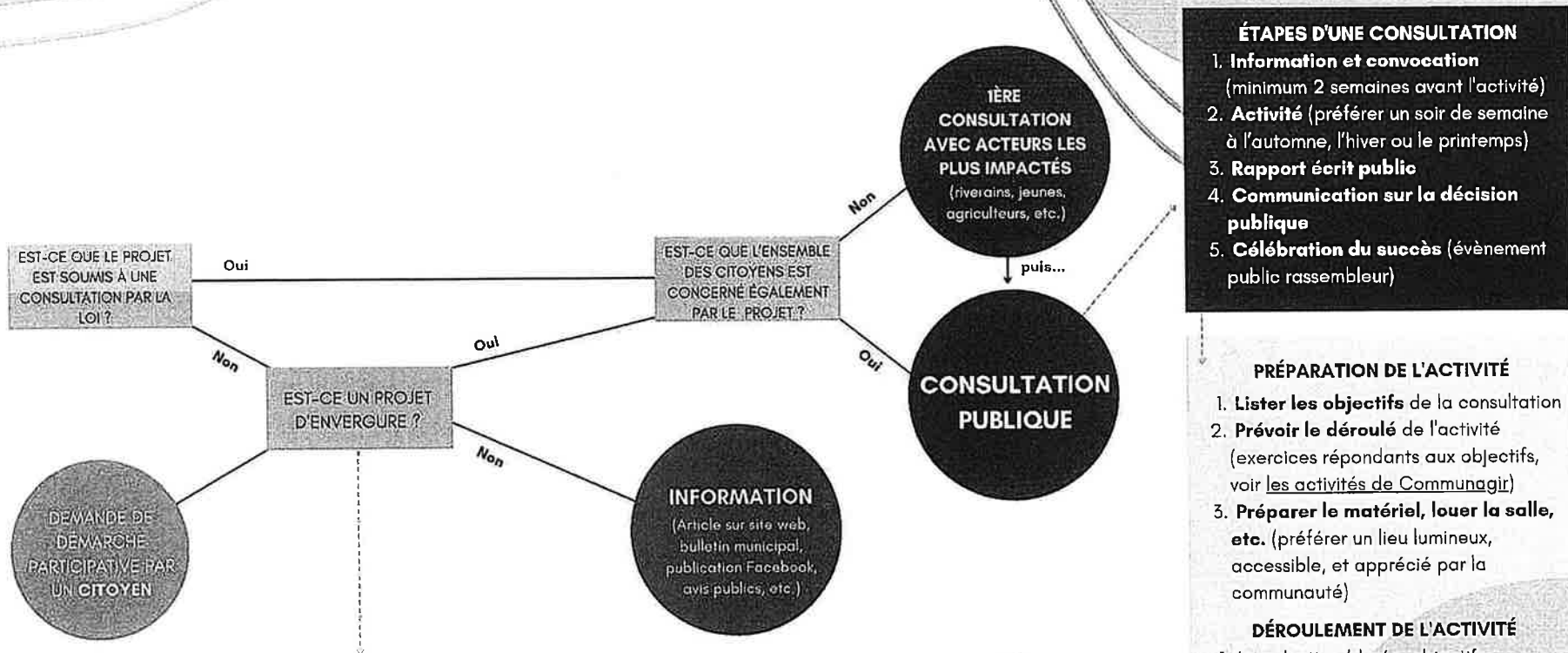
Voici une liste des différents dispositifs de participation publique ayant fait leurs preuves au sein de la municipalité de Petit-Saguenay. Pour plus d'informations, voir le glossaire en annexe à la page 24.

1. DISPOSITIFS DE PARTICIPATION PUBLIQUE À PETIT-SAGUENAY selon l'échelle de l'INM

| Échelle de participation | Dispositifs de participation publique |
|--------------------------|--|
| Information | Les outils de communication (bulletin municipal, réseaux sociaux, site web, affichage public, le Trait-d'Union) et les séances publiques du conseil municipal. |
| Consultation | Consultation pré-budgétaire, consultations publiques sur des projets spécifiques, sondages en ligne, par la poste ou par téléphone. |
| Dialogue | Ateliers des Savoirs Partagés |
| Délibération | Les commissions |
| Co-construction | Éco-quartier participatif, budget participatif annuel |

2. GUIDE D'ÉLABORATION ACTIVITÉ DE PARTICIPATION CITOYENNE

à destination des agent-es et élu-es municipaux



ÉTAPES D'UNE CONSULTATION

1. **Information et convocation** (minimum 2 semaines avant l'activité)
2. **Activité** (préférer un soir de semaine à l'automne, l'hiver ou le printemps)
3. **Rapport écrit public**
4. **Communication sur la décision publique**
5. **Célébration du succès** (événement public rassembleur)

PRÉPARATION DE L'ACTIVITÉ

1. **Lister les objectifs** de la consultation
2. **Prévoir le déroulé** de l'activité (exercices répondants aux objectifs, voir [les activités de Communagir](#))
3. **Préparer le matériel, louer la salle, etc.** (préférer un lieu lumineux, accessible, et apprécié par la communauté)

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

1. Introduction (durée, objectifs, procédure, intervenants)
2. Brise-glace
3. Présentation du projet
4. Temps de questions
5. Exercices
6. Clôture : conclusion et appréciation

LES QUESTIONS À SE POSER POUR L'ÉVALUATION :

- Est-ce que le projet a un impact sur la qualité de vie des citoyens sur le plan social, environnemental ou économique ?
- Est-ce qu'il y a un potentiel enjeu d'acceptabilité sociale ?
- Le projet ou le dossier a-t-il soulevé beaucoup de demandes d'information émanant de citoyens concernés ?
- Est-ce que le nombre de groupes souhaitant intervenir est élevé ? Sont-ils représentatifs des intérêts des citoyens ?
- Quelle est l'ampleur de la couverture médiatique accordée au dossier ou au projet ?

CHAMPS D'APPLICATION

CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

La présente politique s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur, notamment en matière d'urbanisme. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) prévoit les processus de consultation des municipalités en ce qui a trait aux objets suivants :

- L'adoption, la révision ou la modification d'un plan d'urbanisme, ce qui comprend la modification du plan pour y inclure un programme particulier d'urbanisme ;
- L'adoption, le remplacement ou la modification d'un règlement d'urbanisme, ce qui vise tant les règlements à caractère normatif que ceux à caractère discrétionnaire ;
- L'adoption d'une résolution en application de certains règlements d'urbanisme à caractère discrétionnaire.

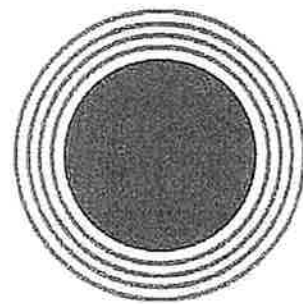
La municipalité de Petit-Saguenay n'entend toutefois pas se soustraire au processus d'approbation référendaire selon l'article 80 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Pour ce faire, la municipalité se dote de la présente politique, conçue à l'extérieur du cadre prévu par la LAU et par le règlement sur la participation publique. Il ne s'agit pas d'opposer le référendum à un processus d'information et de consultation rigoureux et complet, mais de bonifier des processus d'information déjà en vigueur tout en conservant un processus qui peut s'avérer utile pour les citoyen·nes.

CHAMPS D'EXPERTISES SOUMIS À LA POLITIQUE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Cette section énumère les différentes catégories d'objets que la municipalité de Petit-Saguenay soumet à des démarches de participation publique complémentaires à celles prévues par la LAU :

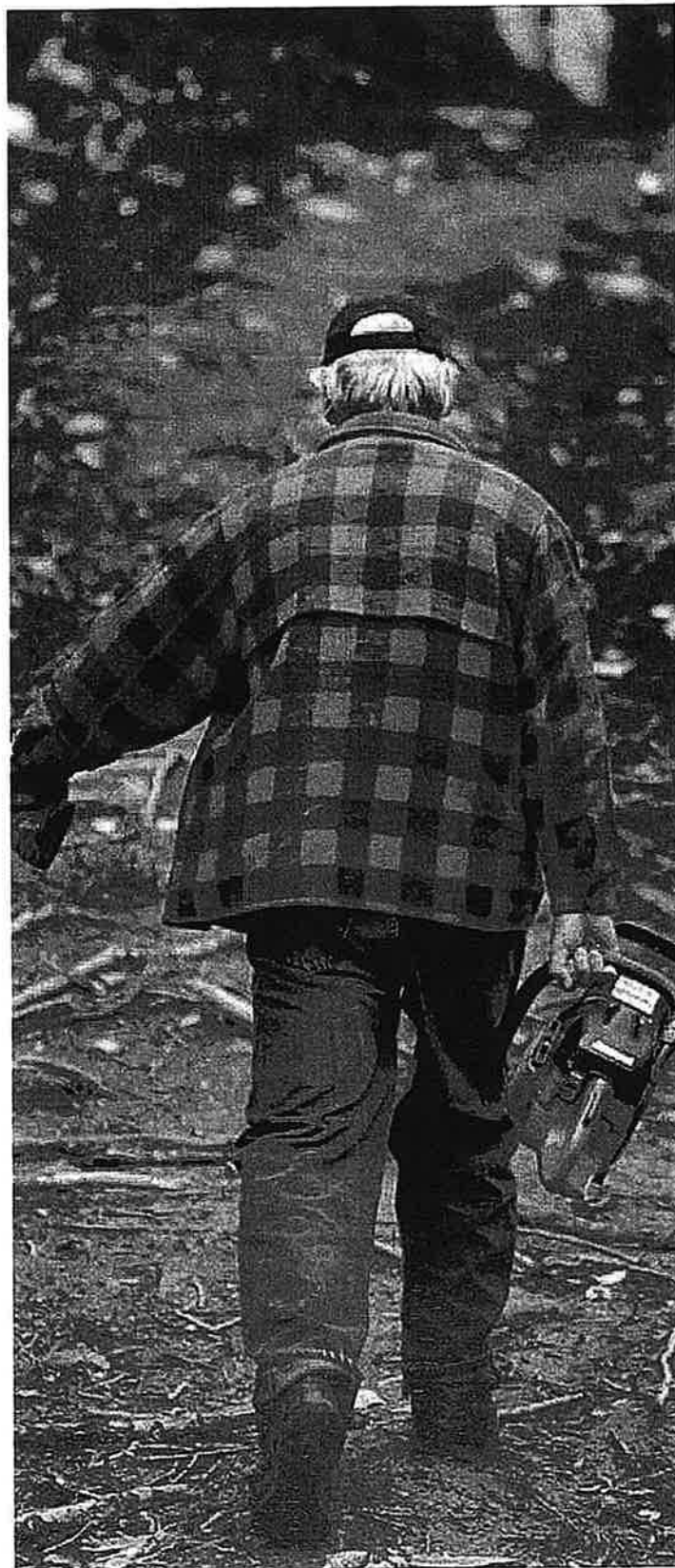
- L'environnement (ex. politique de développement durable) ;
- La salubrité, les nuisances et la sécurité (ex. plan d'action en lien avec la sécurité routière) ;
- La gestion et l'administration de la Ville (ex. plan de vision stratégique, budget municipal, etc.) ;

Tout autre sujet jugé pertinent par le conseil municipal agissant selon ses compétences pourra aussi être soumis à une démarche de participation citoyenne.



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Cette section présente les principaux outils et acteurs qui interviennent dans le processus décisionnel relativement aux matières soumises à la politique. Elle détermine les responsabilités des services municipaux quant à la mise en œuvre de la politique et les moments auxquels ils interviennent.



1. PLAN D'ACTION

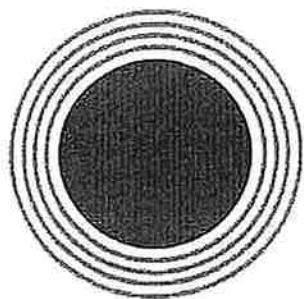
Le 6ème tableau du plan d'action 2023-2028 de développement durable est la « gouvernance participative » et découle spécifiquement de cette politique de participation citoyenne.

En fait, ce plan d'action pourrait être un plan d'action de développement durable et de participation citoyenne puisque les deux concepts sont intimement liés. Ainsi, de nombreuses actions prévues sont liées à la mobilisation citoyenne, comme la création d'un lieu de rassemblement convivial ou encore l'utilisation de la cuisine collective.

GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Extrait du plan d'action 2023-2028

| Objectifs | Actions | L'agenda | | | | | | Responsables et partenaires | |
|--|--|----------|------|------|------|------|------|-----------------------------|--|
| | | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | | Étréquin |
| 6.1. Affirmer la volonté de la municipalité à intégrer les citoyens dans leurs prises de décision et entretenir la culture participative | 6.1.1 Adopter la politique de participation citoyenne (ses objectifs, valeurs, principes directeurs et outils) et la partager publiquement de différente manière (événement, site web, babillard, bulletin, etc.). | x | | | | | | | Municipalité |
| | 6.1.2 Pérenniser certaines activités définies comme des « moments magiques » de la démarche Créer le Petit-Saguenay de nos rêves : arbre à souhaits de Noël, rencontre des agriculteurs, etc. | | | | | | | x | Municipalité |
| 6.2. Assurer l'accessibilité à la connaissance, aux événements et à la vie politique | 6.2.1 Vulgariser le processus de consultation citoyenne dans le cadre des modifications au règlement d'urbanisme. | x | | | | | | | Municipalité |
| | 6.2.2 Vulgariser les avis publics en y associant un petit résumé visuel (style infographie) pour qu'en un coup d'œil rapide, les citoyen-nés puissent comprendre et être au courant de ce que contient ce communiqué. | x | | | | | | | Municipalité |
| | 6.2.3 Rendre accessible la consultation pré-budgétaire en vulgarisant puis en utilisant plus d'exemples et explications imagées lors des présentations. | | | | | | | x | Municipalité |
| 6.3. Faciliter la prise d'initiatives et la communication entre la municipalité et les citoyen-nés | 6.3.1 Créer une plateforme de dépôt sur notre site web pour faciliter et encourager la prise de contact et d'initiatives au sein de la communauté (idées de projets, demande de tenue d'une consultation publique, etc.) | | x | | | | | | Municipalité |
| | 6.3.2 Établir des activités et outils d'accueil pour les nouveaux arrivants afin qu'ils soient rapidement intégrés dans la communauté et restent informés en tout temps. | | | | x | | | | Municipalité, OTJ, comité des familles |



2. REDDITION DE COMPTE

Pour chaque projet ou prise de décision majeure, l'équipe municipale doit partager publiquement la prise de décision, en expliquer les fondements et décrire le processus participatif mis en œuvre pour y arriver.

Cette reddition de compte doit être physique et numérique. Elle doit se faire par article sur le site web, par publication sur la page Facebook de la municipalité, et par mention dans le bulletin municipal.

3. ENGAGEMENTS

AGENT·E MUNICIPAL·E RESPONSABLE DE LA POLITIQUE

- S'assurer du respect de la présente politique et de la mise en œuvre du plan d'action (volet gouvernance participative).
- Se tenir à jour sur les meilleures pratiques en participation citoyenne dans la province, et si besoin suivre une formation.
- Exercer une fonction de conseil auprès des élu·es et des services impliqués de la municipalité.
- Soutenir la planification et la mise en œuvre des démarches participatives.
- Organiser une petite formation auprès de l'ensemble des agent·es et élu·es municipaux·ales afin que chacun·e ait les bases en animation et en organisation de rencontres et consultations.

AGENT·ES MUNICIPAUX·ALES DE PETIT-SAGUENAY

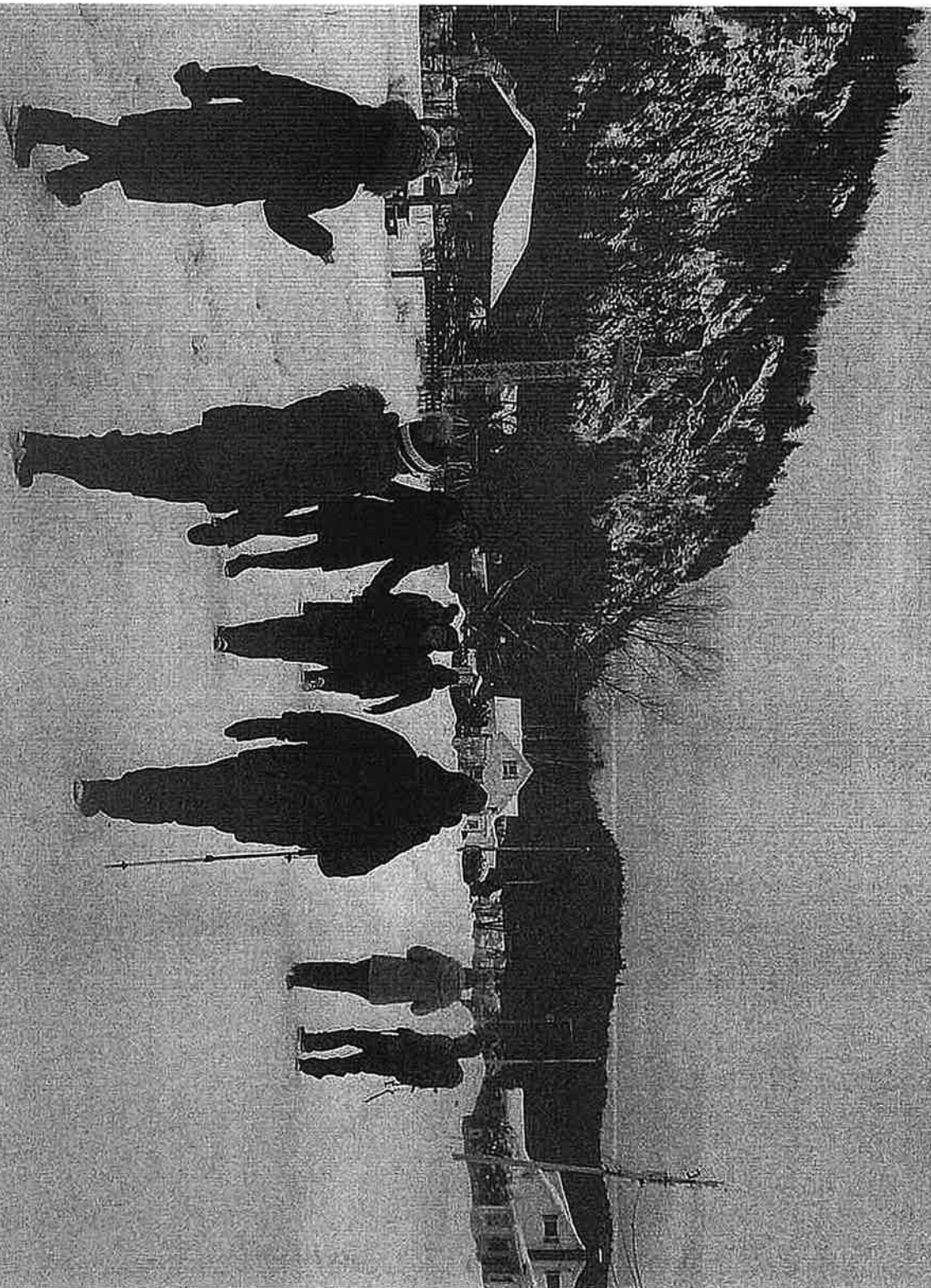
Les agent·es municipaux·ales de Petit-Saguenay ont les responsabilités suivantes lors de l'élaboration de dossiers :

- Évaluer l'opportunité de tenir une démarche participative afin que cette démarche soit, le cas échéant, déclenchée le plus tôt possible et ainsi favoriser l'implication des citoyen·nes bien en amont de la prise de décision.
- Fournir leur expertise, lorsque nécessaire, afin d'informer les participant·es de la démarche et de l'historique du projet en question, dans la limite de leurs connaissances respectives.

ÉLU·ES

Le conseil municipal a les responsabilités suivantes :

- Suivre le processus des démarches participatives.
- Adopter une attitude d'écoute active face aux citoyen·nes afin de mieux connaître et comprendre leurs opinions et leurs points de vue.
- Veiller à ce que l'ensemble des opinions exprimées soient prises en compte.
- À la suite d'une démarche participative, prendre une décision dans l'intérêt général de la population et expliquer les fondements de cette décision.

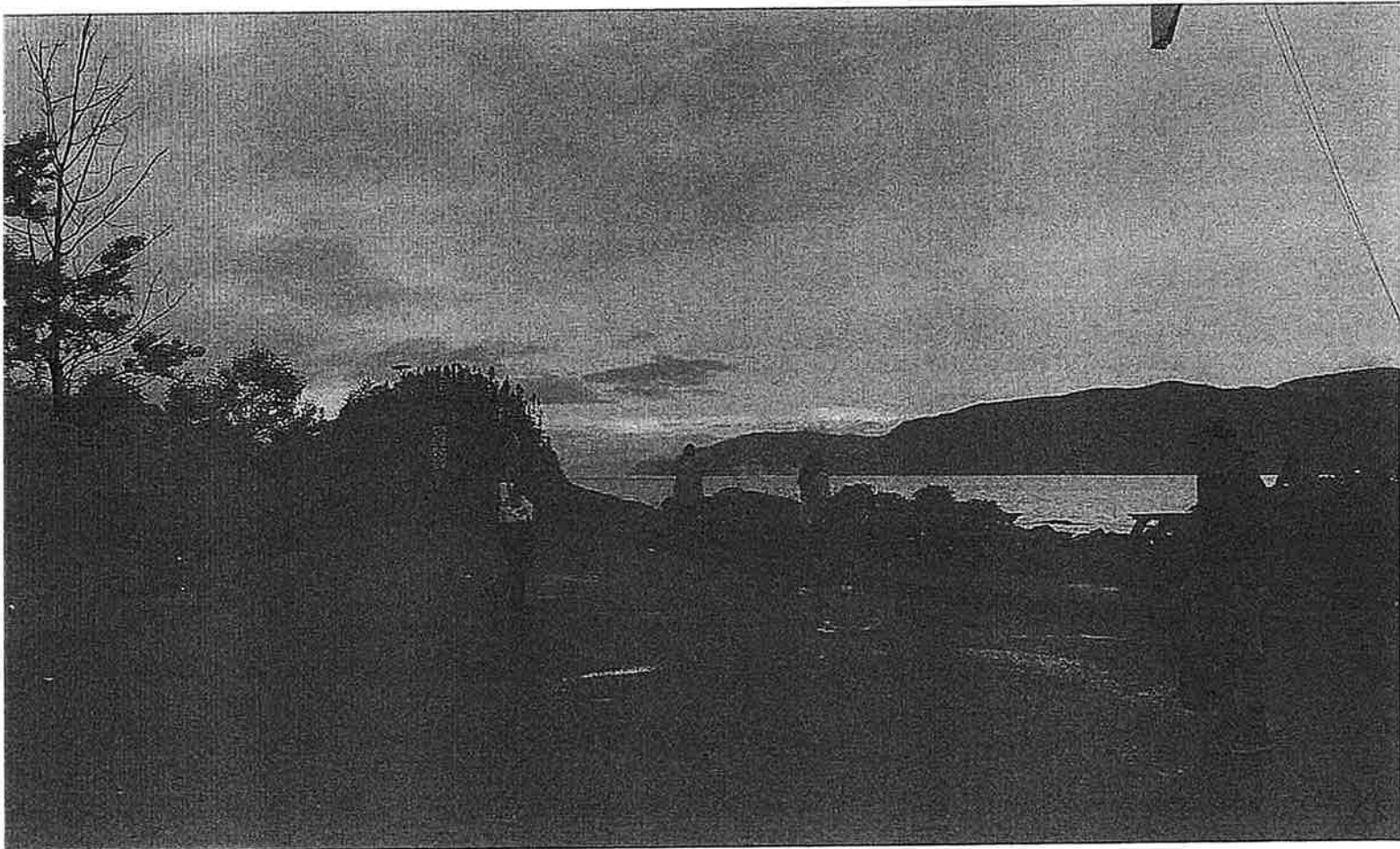


« Internet c'est bien beau, mais rien ne vaut le bouche à oreille dans notre village ! Ici, les rumeurs vont plus vite que le réseau. »

CONCLUSION

En se dotant d'une telle politique de participation, la municipalité souhaite s'assurer que ses valeurs et principes en termes de mobilisation citoyenne perdurent au travers des différents conseils municipaux. La municipalité de Petit-Saguenay considère qu'il y a toujours place à l'amélioration. C'est pourquoi, elle s'engage à tester de nouveaux mécanismes et outils innovants en termes de participation citoyenne pour tenter d'entendre toutes les voix de sa communauté.

Cette politique est évolutive, c'est-à-dire qu'il y a de place pour des ajouts, des évolutions et des modifications du contenu, tant que cela respecte les valeurs et les principes de base de la collectivité de Petit-Saguenay et colle aux évolutions externes et internes à la municipalité.



GLOSSAIRE DES OUTILS

ATELIERS DES SAVOIRS PARTAGÉS

Depuis 2018, la municipalité de Petit-Saguenay fait partie des Ateliers des Savoirs Partagés (ASP).

Basée sur la collaboration entre chercheur·es et acteur·rices locaux·ales dans plusieurs communautés rurales Québécoises, cette démarche a pour objectif de renforcer l'action collective et de contribuer au développement de milieux de vie et de communautés dynamiques en favorisant l'innovation sociale. Autrement dit, cette communauté cherche à créer deux sortes de liens :

- Des liens géographiques entre des collectivités rurales Québécoises vivant des enjeux similaires. Le but est de s'entraider, partager leurs savoirs, idées et expérimentations.
- Des liens intersectoriels avec les chercheur·es universitaires. Le but est d'alimenter la recherche dans un sens et de mettre des savoirs en action dans l'autre.

Il s'agit d'une démarche qui, jusqu'à maintenant, a apporté des bénéfices importants au village : les POPS (produits origines Petit-Saguenay), le projet d'éco-quartier, la rédaction de documents, le rayonnement universitaire, ainsi que de nombreux stagiaires chercheurs à la maîtrise en études et interventions régionales de l'UQAC.

Un comité de pilotage composé du maire, de l'agente de développement, d'un élu, d'un animateur local, de citoyens et de trois chercheurs se retrouve une fois par mois pour réfléchir et discuter sur les enjeux rencontrés par la communauté. Tout citoyen qui aime s'adonner à l'exercice de réflexion dans un milieu formel que sont les ASP est invité à prendre part à cette démarche en notifiant son intérêt auprès d'un agent municipal ou d'un conseiller.

BUDGET PARTICIPATIF

Le budget participatif vise la participation citoyenne dans les décisions budgétaires de la municipalité. En mettant sur pied un budget participatif, le conseil municipal accepte de céder des pouvoirs directement aux citoyens et aux citoyennes qui participent au processus. L'appel à projet, lancé par la municipalité, se fait une fois par an. Les participant·es, qui doivent être des résident·es de Petit-Saguenay ou des représentant·es d'organisations locales, ont donc l'occasion de présenter des projets qui leur tiennent à cœur et d'en discuter avec leurs concitoyens pour les convaincre du bien fondé et de l'intérêt communautaire de leur projet. Les projets sont présentés en assemblée publique et font l'objet d'un vote final.

OUTILS DE COMMUNICATION

Plusieurs outils de communication existent pour favoriser la diffusion de l'information entre la municipalité et les citoyen·nes : le bulletin municipal bi-mensuel distribué dans les boîtes aux lettres, la page Facebook de la municipalité, le site web de la municipalité et l'affichage dans les espaces publics. Il existe aussi une page Facebook appelée « Babillard Petit-Saguenay », qui permet la communication entre citoyen·nes. La municipalité peut aussi publier sur cette page. C'est le deuxième outil de communication préféré des citoyen·nes. Le premier reste le bon vieux bulletin papier ! De nombreux citoyen·nes, qui n'ont pas forcément d'accès à internet, ont souvent souligné l'importance de conserver l'affichage dans les espaces publics.

COMMISSIONS

La municipalité de Petit-Saguenay à trois commissions :

- La commission administration et démocratie
- La commission développement durable et aménagement du territoire (CDDAT) : s'occupe notamment des questions urbanistiques.
- La commission infrastructure et services publics : s'occupe des services liés aux routes, à l'eau, etc.

Le but de ces commissions est de débattre et d'émettre des avis qui seront amenés au conseil sur les différents projets traités. Chaque commission est composée de conseiller·ères, d'agent·es municipaux·ales et de deux citoyen·nes, à l'exception de la commission administration et démocratie qui gère des dossiers confidentiels. Les citoyen·nes siègent sur ces commissions pour une durée de deux ans. Le recrutement des citoyen·nes se fait par un appel à candidature lancé par la municipalité.

ÉCO-QUARTIER PARTICIPATIF

Initié à l'été 2021 par la municipalité, le projet d'éco-quartier participatif avait pour but de concevoir et construire un quartier suivant des valeurs écologiques, PAR et POUR ses futurs résident·es. C'est-à-dire que ce sont les futur·es résident·es qui prennent entre eux les décisions concernant leur quartier. En mettant sur pied l'éco-quartier participatif, le conseil municipal accepte de céder certains pouvoirs aux futur·es résident·es et aux citoyen·es qui participent au processus. Ce projet est une expérimentation de collaboration publique qui nécessite beaucoup de remise en question, de corrections et d'améliorations en continue.

La municipalité (représentée par le maire, l'agente de développement et deux élu·es) siège seulement sur le comité de pilotage de l'éco-quartier, qui est aussi composé d'un futur habitant du quartier et de deux citoyen·nes de Petit-Saguenay. Ce comité est là pour donner les grandes directions au projet et s'assurer des respects de règlements municipaux et de la collectivité.

CONSEIL MUNICIPAL (SÉANCES PUBLIQUES)

Le conseil municipal n'est pas à proprement parler un dispositif de participation publique, pourtant il joue un rôle important dans la démocratie participative. Un conseil municipal se doit d'être le plus représentatif possible de sa communauté. Afin de favoriser l'accessibilité du plus grand nombre à la vie municipale, les séances du conseil municipal sont web diffusées en direct et en différé.

CONSULTATION PRÉ-BUDGÉTAIRE

La consultation pré-budgétaire, comme son nom l'indique, est une consultation durant laquelle l'équipe municipale présente son budget pour l'année à venir avant que ce dernier soit adopté par le conseil. Les citoyens présents à la consultation peuvent poser des questions, émettre des commentaires et faire des propositions de modifications qui seront par la suite étudiées par le conseil municipal, avant d'être adoptées. Cette consultation annuelle se tient généralement vers la fin novembre, début décembre.

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Dès qu'un projet mené par la municipalité implique des transformations du milieu de vie de ses citoyen·nes ou d'un règlement ayant des impacts sur une partie ou l'ensemble des citoyen·nes, ces derniers doivent être consultés. Certaines consultations sur l'urbanisme ou le budget (voir consultation pré-budgétaire) sont obligatoires selon la loi, d'autres sont organisées au bon vouloir de la municipalité. Depuis quelques années, la municipalité de Petit-Saguenay fait son possible pour organiser des consultations publiques sur tous les projets d'envergure. Une consultation publique prend généralement la forme d'une rencontre dans un lieu public (municipalité, salle communautaire, gymnase de l'école, etc.) durant laquelle un projet ou une idée de projet est expliquée puis soumises aux interrogations, inquiétudes, propositions de modifications et/ou remerciements des citoyen·nes.



QUE PENSEZ-VOUS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À PETIT-SAGUENAY ?

Bonjour !

Peut-être le savez-vous déjà, votre équipe municipale a entrepris d'élaborer sa propre politique de participation citoyenne*. Cette dernière permettra d'encadrer les processus de participation dans les différents domaines de compétences de la municipalité. L'objectif est d'adopter la politique pour l'automne 2022. Pour ce faire, elle aimerait tout d'abord réaliser un bilan de la participation et de la mobilisation dans le village aujourd'hui, avec votre perception.

Ce questionnaire devrait vous prendre entre 10 et 15 minutes.

C'est Juliette Charpentier, avec sa casquette de chercheuse en participation citoyenne, qui agit comme gestionnaire du questionnaire et garantit que vos réponses demeureront confidentielles.

Vous avez jusqu'au jeudi 10 Février 2022, à 18 h 00, pour le compléter et le déposer dans la boîte prévue à cet effet dans l'entrée de la COOP d'alimentation. Vous pouvez aussi y répondre en ligne en scannant le code QR au dos de cette page, au besoin.

* Une politique de participation citoyenne, c'est un document qui établit les objectifs, les principes et les mécanismes qu'une municipalité s'engage à mettre en place pour informer, consulter et encourager la participation active de sa population à la gestion de la vie municipale (source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation).

...

1. Vous vous identifiez comme Une femme Un homme Non binaire
2. Votre zone de résidence Cœur du village Rang Saint-Etienne
 Rang Saint-Antoine Rang Saint-Louis Autre
3. Quel est votre âge ?
4. Est-ce que vous considérez que vos opinions, besoins et intérêts sont pris en considération dans les actions et décisions municipales ?
 Oui Non Autre :
5. Est-ce que vous vous sentez écouté-e-s ? Oui Non Autre :
6. Savez-vous que le village de Petit-Saguenay consulte/fait participer la population sur divers sujets ?
 Oui Non Autre :
7. Saviez-vous qu'il existe des instances consultatives composées de citoyens et citoyennes à la municipalité ?
 Oui Non Autre :
8. Selon vous, quels sont les dispositifs de consultation publique en place dans le village ?
9. Diriez-vous que la municipalité consulte sa population...
 Jamais Pas assez Suffisamment Trop
10. Avez-vous déjà participé à une activité d'information, de consultation ou de participation citoyenne organisée par la municipalité au cours des deux dernières années ? Si oui, quelles étaient vos motivations ?
 Oui Non

11. Quels éléments peuvent limiter votre participation aux activités de consultation/participation de la municipalité ? Vous pouvez sélectionner tous les éléments qui s'appliquent.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Manque de confiance dans le processus | <input type="checkbox"/> Manque d'intérêt |
| <input type="checkbox"/> Difficultés d'accès aux lieux des activités | <input type="checkbox"/> Absence de service de gardiennage |
| <input type="checkbox"/> Type d'activité qui ne me plaît pas | <input type="checkbox"/> Manque de temps |
| <input type="checkbox"/> Horaires inadéquats | <input type="checkbox"/> Difficultés à trouver de l'information |
| <input type="checkbox"/> Lieux peu attrayant | <input type="checkbox"/> Quantité insuffisante d'information |
| <input type="checkbox"/> Modalités d'inscription inconnues ou compliquées | |
| <input type="checkbox"/> Limitations concernant l'accès à Internet ou à des outils informatiques | |
| <input type="checkbox"/> Autre | |

12. Quelles seraient vos plages horaires préférées pour participer à ce genre d'activités ?

- | | | |
|---|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Le matin | <input type="checkbox"/> En semaine | <input type="checkbox"/> L'été |
| <input type="checkbox"/> Sur la pause de midi | <input type="checkbox"/> En fin de semaine | <input type="checkbox"/> L'automne |
| <input type="checkbox"/> L'après-midi | | <input type="checkbox"/> L'hiver |
| <input type="checkbox"/> En soirée | | <input type="checkbox"/> Le printemps |

13. Selon vos expériences, croyez-vous que les résultats d'une démarche de consultation/participation peuvent avoir une influence sur les décisions?

Oui Non Autre : _____

14. Si vous avez une idée pour le village, est-ce que vous avez le réflexe de vous tourner vers la municipalité ?

Oui Non Autre : _____

15. Êtes-vous satisfait-e de la mise en place du budget participatif annuel ?

Oui Non Si non, auriez-vous des suggestions ? _____

16. Connaissiez-vous les champs de compétence de la municipalité et ce sur quoi vous pouvez agir en tant que citoyen-ne ?

Oui Non Autre : _____

17. Parmi les outils de communication suivants, lesquels préférez-vous pour vous informer des démarches de consultation/participation de la municipalité? Sélectionnez jusqu'à cinq options.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Publication sur le site Web de la municipalité | <input type="checkbox"/> Diffusion de l'information par message texte |
| <input type="checkbox"/> Publication sur le Babillard Facebook | <input type="checkbox"/> Diffusion de l'information par courriel |
| <input type="checkbox"/> Publication sur la page Facebook de la municipalité | <input type="checkbox"/> Distribution d'invitations aux portes des domiciles |
| <input type="checkbox"/> Affichage dans des espaces publics | <input type="checkbox"/> Bulletin municipal |

18. Est-ce que vous vous sentez en confiance pour dire ce que vous pensez réellement ?

Oui Non Autre : _____

19. Est-ce que vous considérez que votre municipalité est transparente ?

Oui Non Autre : _____

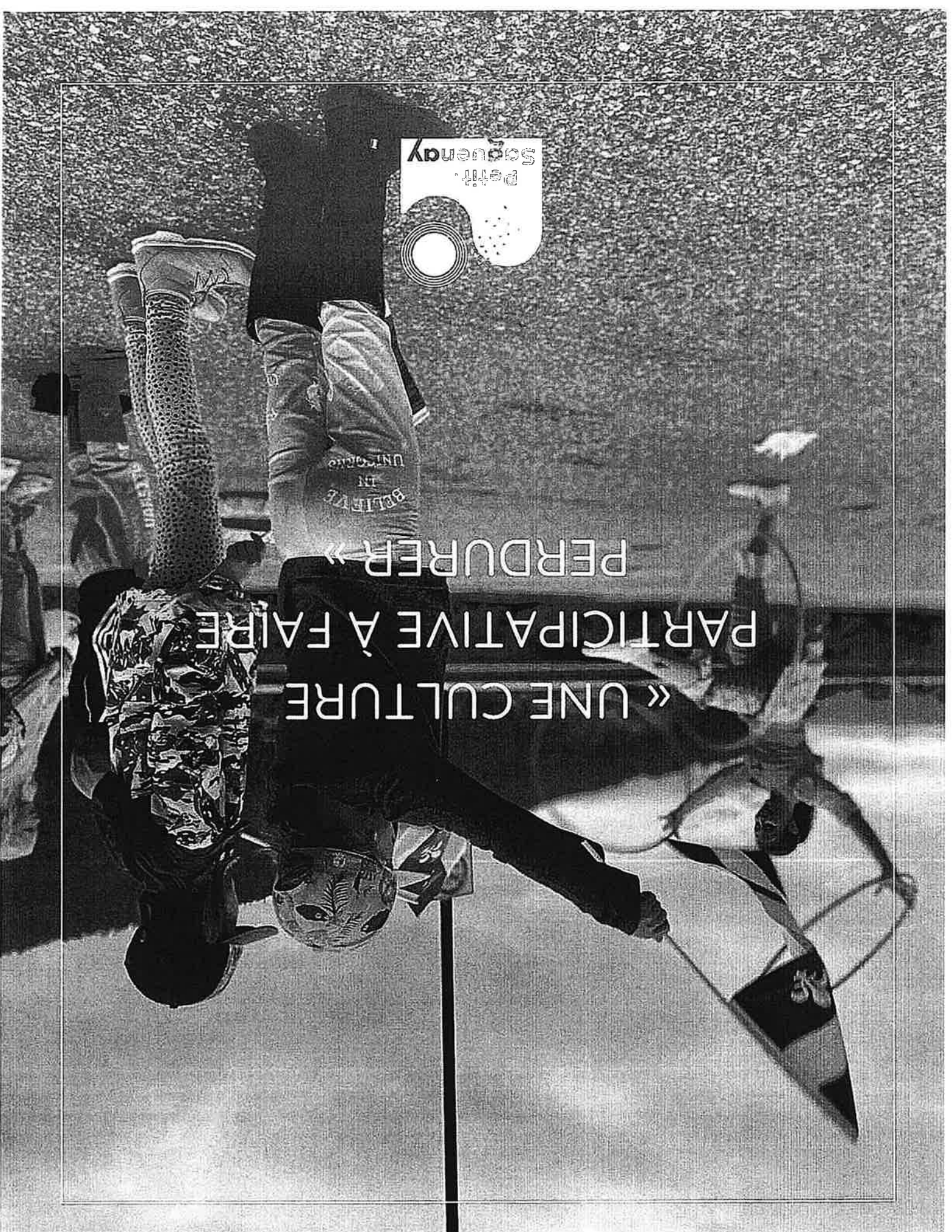
20. Finalement, est-ce que vous considérez que votre village est mobilisé et serait un modèle de participation citoyenne ?



MERCI !

Vous pouvez aussi remplir le questionnaire en ligne !





« UNE CULTURE PARTICIPATIVE À FAIRE PERDURER »

Parti.
Séquenay

BELIEVE
IN
UNIFORMS